

Socle de Valeurs

DU GESTIONNAIRE DE CAS

Pays de la Loire

Les valeurs qui suivent tendent à guider les gestionnaires de cas dans leurs activités ; elles ne peuvent être prises isolément puisqu'elles se rejoignent souvent.

Postulat : la personne accompagnée est considérée comme un adulte responsable et acteur.

Le respect de la volonté de la personne

- Permettre l'expression de ses souhaits et de ses besoins
- Respecter ses choix dans la mesure du possible
- Accompagner la personne dans la définition et la mise en œuvre de ses projets

La prise en compte du temps

- Accorder le temps nécessaire à la rencontre
- Adapter l'accompagnement à la temporalité de la personne
- Harmoniser les rythmes de tous les acteurs

La relation de confiance

- Construire un lien singulier
- Maintenir une posture professionnelle
- Etre disponible dans l'écoute et le respect réciproques

Le respect du consentement

- Informer la personne sur l'accompagnement et les actions proposées
- Questionner tout au long de l'accompagnement l'adhésion de la personne (oral/écrit/non verbal)
- Tenir compte du refus de la personne

La coresponsabilité

- Impulser une dynamique d'accompagnement en tenant compte de la légitimité de chacun
- Dynamiser l'interconnaissance professionnelle, sans concurrence ni hiérarchie au bénéfice de la personne
- Etre garant ensemble d'un accompagnement co-construit

Le partage d'information au bénéfice de la personne

- Informer la personne des échanges la concernant
- Transmettre les informations strictement nécessaires et bénéfiques à l'accompagnement de la personne
- Adapter l'information et les modalités au destinataire



MAIA
Pays de la Loire

L'intégration des acteurs
pour l'autonomie
des personnes âgées

